

# Colloque ANATPE

21/03/26

## Intervention de Muriel Eglin

---

*Première vice-présidente, juge des enfants – Tribunal judiciaire de Bobigny*

Je vous remercie pour votre invitation.

Je vais centrer mon propos sur la situation de la **Seine-Saint-Denis**, territoire dans lequel j'exerce depuis maintenant six ans, et où la question de l'exploitation sexuelle des mineurs constitue aujourd'hui une réalité particulièrement prégnante, que nous observons à la fois comme **massive, évolutive et profondément préoccupante**.

Je précise d'emblée que j'emploierai volontairement le terme **d'exploitation sexuelle des mineurs**, plutôt que celui de prostitution. Ce choix n'est pas neutre : il traduit la nécessité de qualifier ces situations pour ce qu'elles sont réellement, c'est-à-dire des formes d'exploitation qui s'inscrivent dans des logiques de contrainte, d'emprise et de vulnérabilité.

### ♦ Une progression rapide et désormais structurante pour les juridictions

Nous assistons, depuis plusieurs années, à une **augmentation très nette du phénomène**, que nous pouvons objectiver par les chiffres du parquet des mineurs de Bobigny.

En 2019, nous recensons 95 signalements. En 2025, nous en comptons 239.

Au-delà de cette progression, c'est surtout le rythme qui doit nous alerter : entre 2024 et 2025, l'activité a **doublé**, ce qui a conduit à une adaptation immédiate de l'organisation judiciaire, avec la spécialisation de **quatre magistrats** sur ces dossiers.

Cela signifie très concrètement que nous ne sommes plus face à des situations marginales, mais bien face à un phénomène qui s'installe durablement dans le paysage judiciaire.

### ♦ Des victimes de plus en plus jeunes, inscrites dans des trajectoires de vulnérabilité

L'âge moyen d'entrée dans l'exploitation sexuelle est aujourd'hui d'environ **15 ans**, mais nous sommes de plus en plus confrontés à des situations extrêmement précoces, dès **12 ans**.

Environ un quart des victimes a moins de 15 ans au moment des faits.

Ces données doivent être lues avec attention : elles traduisent non seulement la précocité des situations, mais aussi leur inscription dans des **parcours de vie déjà fragilisés**.

Nous sommes face à des jeunes qui cumulent souvent plusieurs vulnérabilités :

- des fragilités familiales,
- des parcours institutionnels,
- des expériences de violences,
- et parfois une rupture avec les adultes de référence.

#### ◆ Des modalités de signalement qui révèlent à la fois une mobilisation... et des angles morts

Les signalements proviennent principalement :

- des services de police (environ un tiers),
- des services de l'aide sociale à l'enfance (environ un quart),
- et, dans une moindre mesure mais en progression, des familles.

Sur ce dernier point, nous observons une évolution intéressante : la part des signalements émanant des familles est passée de 2 % à 9 % en quelques années.

Cela peut traduire une **prise de conscience progressive**, mais il ne faut pas s'y tromper : l'exploitation sexuelle des mineurs reste un phénomène **profondément tabou, difficile à nommer et à reconnaître**.

Et c'est là une première difficulté majeure : avant même d'agir, il faut parvenir à **identifier et qualifier les situations**.

#### ◆ **Un territoire qui concentre des facteurs de risque structurels**

La Seine-Saint-Denis présente un certain nombre de caractéristiques qui en font un territoire particulièrement exposé.

D'une part, on y trouve une offre importante de :

- **chambres d'hôtel peu coûteuses**, souvent sans accueil,
- **locations de courte durée**, accessibles via des plateformes numériques.

Ces lieux constituent des espaces particulièrement propices à l'exploitation, car ils permettent une grande discrétion et une faible traçabilité.

D'autre part, le territoire est marqué par :

- un **taux de délinquance élevé**,
- la présence de réseaux déjà structurés, notamment dans le trafic de stupéfiants,
- et une forte densité de **nœuds de communication** (autoroutes, aéroports), facilitant la circulation des personnes.

Ces éléments créent un environnement favorable au développement de ces pratiques.

#### ◆ Une forte mobilité des victimes et une logique territoriale élargie

Un point important mérite d'être souligné : les jeunes concernées ne sont pas toutes originaires du département.

Environ **55 % des victimes viennent de Seine-Saint-Denis**, tandis que les autres proviennent d'autres territoires, y compris d'outre-mer.

Cela montre que le département s'inscrit dans des **circuits plus larges**, et fonctionne comme un espace d'accueil, de passage ou d'exploitation dans des parcours plus étendus.

### ◆ Un phénomène à la croisée de plusieurs champs d'intervention

L'exploitation sexuelle des mineurs ne peut pas être appréhendée sous un seul angle.

Elle se situe au croisement de :

- la **justice pénale**,
- la **protection de l'enfance**,
- l'**accompagnement éducatif**,
- la **santé**,
- et les **usages numériques**.

Cela impose nécessairement une approche **globale et coordonnée**, qui dépasse les logiques sectorielles.

Or, dans les faits, cette coordination n'est pas toujours évidente. Les professionnels interviennent dans des cadres différents, avec des référentiels distincts, et il existe de véritables enjeux d'**acculturation**.

### ◆ Une problématique profondément ancrée dans la protection de l'enfance

Ce phénomène concerne très directement les dispositifs de protection de l'enfance.

Une part significative des jeunes victimes est déjà suivie par l'aide sociale à l'enfance, ce qui interroge sur :

- la capacité à **repérer les signaux faibles**,
- la capacité à **prévenir les basculements**,
- et la capacité à **maintenir une protection effective dans la durée**.

Nous sommes confrontés à des jeunes pour lesquelles les dispositifs classiques montrent leurs limites, et qui sont parfois qualifiées de « **nouvelles incasables** ».

### ◆ Le rôle déterminant du numérique : comprendre avant de réguler

Le numérique joue aujourd'hui un rôle central dans ces phénomènes.

Les réseaux sociaux sont à la fois :

- des outils de **recrutement**,
- des espaces de **mise en relation**,
- et des supports de **diffusion des annonces**.

Bien sûr, la question de la régulation se pose. Mais il me semble que nous devons d'abord effectuer un travail essentiel :

➡ **comprendre les usages numériques des jeunes.**

Nous ne pouvons pas intervenir efficacement si nous ne maîtrisons pas les codes, les pratiques et les logiques propres à ces environnements.

### ◆ Des professionnels confrontés à une complexité croissante

Ce phénomène met les professionnels à l'épreuve.

Il est caractérisé par :

- une grande diversité des situations,
- une instabilité des parcours,
- une difficulté à créer de l'adhésion chez les jeunes,
- et une nécessité d'adapter en permanence les réponses.

Les prises en charge doivent être **individualisées**, ce qui suppose des moyens, du temps et une coordination étroite.

### ◆ Une nécessaire articulation des réponses... encore difficile à construire

Enfin, je souhaite insister sur la nécessité d'une **articulation forte entre les différents acteurs**.

Justice, protection de l'enfance, secteur associatif, santé : tous doivent travailler ensemble.

Mais cette articulation se heurte à des différences de culture professionnelle, de pratiques et de cadres d'intervention. Il est donc nécessaire de construire progressivement des **références communes**.

### ◆ Une réalité qui interroge en profondeur nos dispositifs

Pour conclure, je dirais que l'exploitation sexuelle des mineurs agit comme un **révélateur des limites de nos dispositifs**.

Elle nous oblige à interroger :

- notre capacité à **anticiper et prévenir**,
- notre capacité à **protéger dans la durée**,
- et notre capacité à **coordonner nos interventions**.

C'est un phénomène complexe, évolutif, profondément enraciné dans des vulnérabilités multiples, et qui nécessite une mobilisation collective à la hauteur des enjeux.